

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA EURO OPPORTUNITES ISR PART N (FR0013376316) Société de Gestion : VEGA INVESTMENT MANAGERS (groupe BPCE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM, de classification « actions des pays de l'Union Européenne », est de réaliser une performance supérieure à celle du MSCI EMU Large Cap Net Return (dividendes réinvestis) tout en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

L'exposition au marché actions peut varier entre 60% et 110% de l'actif net. L'intervention sur les dérivés permettra soit de couvrir une partie du portefeuille pour ramener le risque actions jusqu'à 60% soit d'exposer le portefeuille, pour profiter d'une hausse du marché. L'OPCVM est investi à 75% minimum en actions éligibles au PEA, à savoir émises par des entreprises françaises ou ayant leur siège dans l'Union Européenne ainsi que la Norvège et l'Islande, à 25% maximum en actions cotées des pays hors de l'Union Européenne (cette poche n'inclut pas la Norvège et l'Islande) ; à 5% en valeurs cotées sur les marchés européens et exposées à un risque pays émergents ; à 25% maximum en produits de taux en direct ou via des OPC. La dette publique et la dette privée pourront chacune représenter 25% du portefeuille.

La stratégie repose sur une analyse extra-financière ESG et une analyse financière par une sélection active de valeurs : Analyse ESG : Le FCP a le label ISR. En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées : sociétés ne respectant pas les standards internationaux, des sociétés ayant un pourcentage significatif de leur chiffre d'affaires (supérieure à 30%) dans des activités controversées : tabac, charbon thermique et armes. L'approche retenue est de type « Best-In-Universe ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères tels que par exemple la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs. Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation globale de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Les émetteurs sont classés en cinq catégories : « Négligible » entre 0 et 10, « Low » entre 10 et 20, « Medium » entre 20 et 30, « High » entre 30 et 40, et « Sévère » entre 40 et 100. Une analyse des controverses de sociétés sur les aspects ESG est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation sévère (supérieure à 40) et/ou une controverse sévère (catégorie 5).

Analyse financière : Le gérant analyse pour chaque société, sa stratégie, le potentiel de croissance, la visibilité sur ses résultats ainsi sa structure de bilan. Le gérant sélectionnera les valeurs qu'il estime à fort potentiel de valorisation et déterminera le moment boursier favorable à l'investissement. Une appréciation qualitative est portée en complément sur le management des entreprises et la qualité de communication financière.

L'OPCVM peut également intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers dans la limite d'une fois l'actif afin de se couvrir contre les risques taux, change et actions) et/ou d'exposition sur le marché actions.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et sont exécutées quotidiennement. La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. L'OPCVM capitalise son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées.

Profil de risque et rendement

A risque plus faible A risque plus élevé
 Rendement potentiel plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions de l'Union Européenne. Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse du marché des actions, le risque de baisse de la valeur des investissements libellés en autres devises que l'euro due à une variation du cours de change, pouvant chacun entraîner une baisse de la valeur liquidative et le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur des instruments de taux résultant des variations des taux d'intérêt.

Détails des Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

L'OPCVM est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

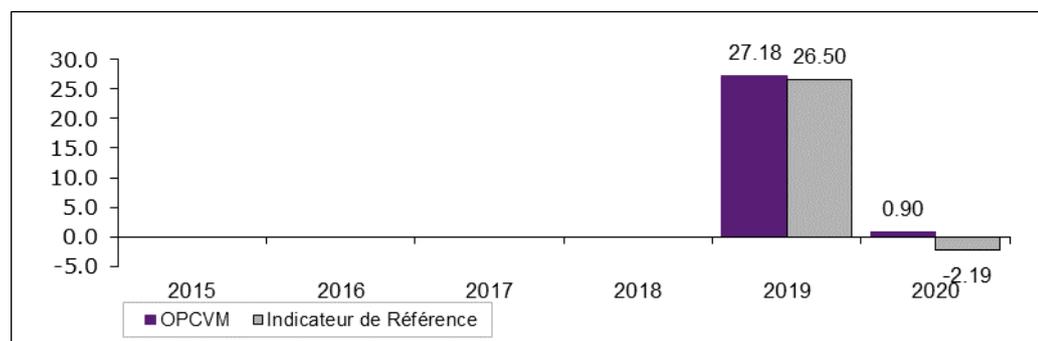
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants	1.88%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, soit 0.76% sur l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2020. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA EURO OPPORTUNITES



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison. Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Informations pratiques

Dépositaire: Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com.

Fiscalité : Eligible au PEA. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2022.